



II

*Le Ministre des Affaires étrangères de la Grèce
à l'Ambassadeur du Canada à la Grèce.*

MINISTÈRE ROYAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

No GKA 45-10

ATHÈNES, le 18 juillet 1962.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 17 juillet 1962, dont le texte se lit comme il suit:

«J'ai l'honneur de vous proposer d'ordre de mon Gouvernement qu'un accord sur des échanges de renseignements concernant la recherche soit conclu, à des fins de défense, par nos deux Gouvernements aux termes du Mémorandum d'Accord ci-joint.

Si ce Mémorandum d'Accord est jugé acceptable par votre Gouvernement, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et votre réponse confirmative constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrerait en vigueur un mois après le jour de votre réponse et le demeurerait jusqu'à l'expiration d'une période de six mois à compter du jour où l'un des deux Gouvernements aurait reçu de l'autre un préavis de dénonciation.

Agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.»

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les dispositions énoncées dans votre lettre recueillent l'agrément du Gouvernement grec et que celui-ci accepte, par conséquent, que votre lettre et la présente réponse soient considérées comme un accord entre nos deux Gouvernements.

Agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

AVEROFF-TOSSIZZA.

Son Excellence

Monsieur Edgar D'Arcy McGreer

Ambassadeur du Canada

Athènes